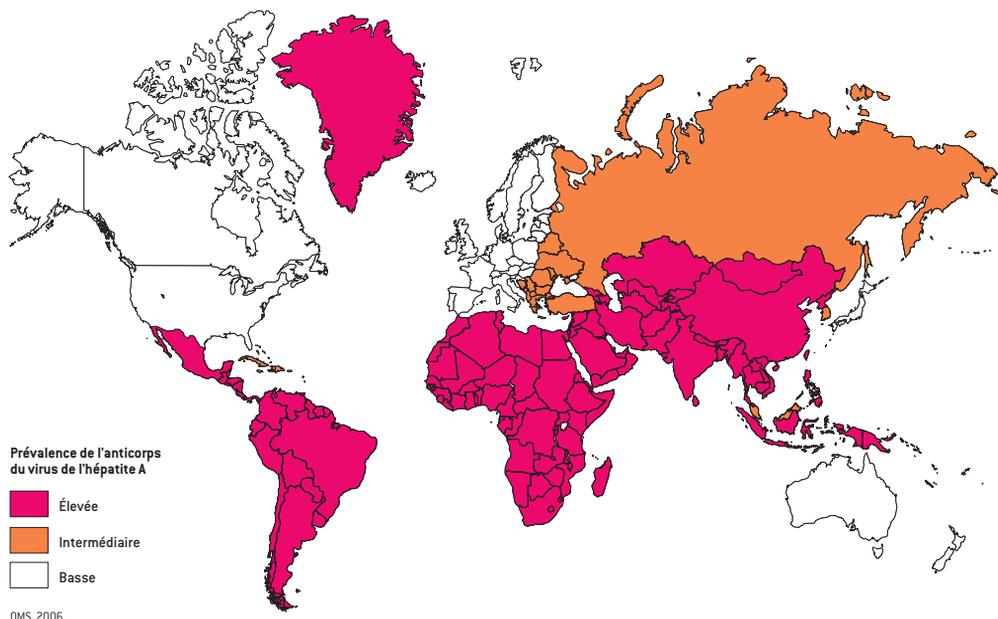


HÉPATITE A

Un séjour dans un pays où l'hygiène reste insuffisante accroît le risque de contracter cette maladie.



L'hépatite A est une maladie du foie due à un virus cosmopolite, c'est-à-dire rencontré dans le monde entier. L'homme est le seul réservoir du virus.

Le virus de l'hépatite A (VHA) est surtout présent dans le tube digestif et les selles des sujets infectés. La contamination se fait essentiellement par les selles et par l'eau (de boisson), les aliments souillés (crudités par exemple) et les mains sales, contaminés par les selles.

Elle se manifeste le plus souvent par des douleurs abdominales, un ictère⁽¹⁾, de la fièvre et un état de fatigue parfois prolongé. Les symptômes sont en général plus fréquents et plus intenses lorsque la maladie survient chez l'adulte que lorsqu'elle touche l'enfant.

Il n'existe pas de traitement spécifique contre l'hépatite A. Celle-ci guérit spontanément la plupart du temps. Dans de rares cas, elle peut évoluer vers une hépatite fulminante, forme grave nécessitant le plus souvent le recours à une greffe du foie. Il n'existe pas de forme chronique de cette maladie.

Des mesures d'hygiène alimentaire permettent de réduire le risque de contamination (par exemple, boire de l'eau en bouteille ou faire bouillir l'eau destinée à être bue), mais seule la vaccination apporte une réelle protection.

(1) Ictère : aussi nommé jaunisse. Coloration jaune de la peau et des muqueuses, liée à l'accumulation d'un métabolite, la bilirubine.



La contamination se fait essentiellement par voie digestive (eau ou aliments contaminés : coquillages, crudités, etc.).

Il n'existe pas de formes chroniques et les formes graves sont exceptionnelles chez l'enfant.

Depuis l'inscription de l'hépatite A sur la liste des maladies à déclaration obligatoire en 2005, on observe en moyenne, chaque année, 2 nouveaux cas pour 100 000 habitants. Cela équivaut à une situation d'endémie faible (circulation rare mais pas totalement absente) en France métropolitaine. Cette mesure a permis de dépister des cas groupés ou des épidémies, et de prendre rapidement des mesures de contrôle.

Un pic du nombre de cas apparaît souvent en septembre-octobre, en rapport avec des séjours qui se sont déroulés en juillet-août dans des pays ayant un risque élevé de contamination (dits de « haute endémicité »).

VACCINS

HÉPATITE A

La vaccination contre l'hépatite A est recommandée chez les sujets exposés professionnellement ou en cas de voyage dans les pays à risque.

Extrêmement efficace, la vaccination contre l'hépatite A consiste en l'injection d'une dose avec un rappel six à douze mois plus tard. Elle confère une protection très durable. En France, la vaccination contre l'hépatite A est recommandée chez :

- les jeunes accueillis dans les établissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapées ;
- les patients atteints de mucoviscidose et/ou de pathologie hépatobiliaire chronique susceptibles d'évoluer vers une hépatopathie chronique (notamment due au virus de l'hépatite B, de l'hépatite C ou à une consommation excessive d'alcool) ;
- les enfants, à partir de l'âge de 1 an, nés de familles dont l'un des membres (au moins) est originaire d'un pays de haute endémicité et qui sont susceptibles d'y séjourner ;
- les homosexuels masculins ;
- les voyageurs devant séjourner dans un pays où l'hygiène est précaire, quelles que soient les conditions du séjour.

Un examen sérologique préalable (recherche d'IgG) a un intérêt pour les personnes ayant des antécédents d'ictère, ayant passé leur enfance en zone d'endémie ou nées avant 1945.

Dans le cadre professionnel, la vaccination est recommandée en cas d'exposition à un risque de contamination, c'est-à-dire pour les personnels :

- s'occupant d'enfants n'ayant pas atteint l'âge de la propreté (personnels des crèches, assistantes maternelles, etc.) ;
- des structures collectives d'accueil pour personnes handicapées ;
- en charge du traitement des eaux usées ;
- impliqués dans la préparation alimentaire en restauration collective.

En présence d'un (ou de plusieurs) cas d'hépatite A confirmé, la vaccination est recommandée dans l'entourage familial du patient atteint (ou pour toute personne vivant sous le même toit).

Les voyageurs quittant la France, où la transmission de l'hépatite A est faible, pour aller dans un pays où la transmission est élevée, sont concernés par cette vaccination. L'immunisation contre l'hépatite A est donc extrêmement importante avant un voyage international pour la plupart des destinations en dehors de l'Union européenne et de l'Amérique du Nord. Elle permet de prévenir l'hépatite A dont le risque de survenue est élevé même pour un court séjour.

Le respect de cette recommandation permet d'éviter en particulier les formes graves et parfois mortelles de la maladie chez l'adulte, ainsi que l'importation d'épidémies.